

Mais si les vertus surnaturelles ne détruisent pas d'un seul coup les vices contractés par l'âme, elles confèrent à celle-ci le pouvoir de les neutraliser. Elles suppléent en vue des actes à l'absence ou à l'insuffisance des vertus naturelles. Elles répondent à un motif surajouté, plus haut, divin, qui leur est fourni par la Foi, l'Espérance, la Charité. Si elles ne s'identifient pas avec les vertus théologales, elles sont faites pour en recevoir l'impulsion, pour opérer à raison des motifs que ces dernières leur suggèrent. Elles peuvent suffire toujours, à maintenir l'âme dans la rectitude morale nécessaire à la conservation de la vie divine. Mais il faut que la volonté ne les laisse pas en jachère, qu'elle en fasse usage en se tournant vers les motifs d'ordre surnaturel qui leur correspondent, et qui sont aptes à les provoquer à l'action. Sinon l'énergie qu'elles tiennent en réserve reste latente et la vie surnaturelle est à la merci de la nature et de ses défaillances.

fr. ALEX MERCIER, O. P.

Thornwood, N.-Y.



DANS L'ORDRE

A L'ETRANGER

—La consécration de l'autel majeur de Sainte Sabine, à Rome, par Son Eminence le cardinal Amette, eut lieu le 15 mai. Le digne prélat était assisté par des élèves du Séminaire français et entouré de membres illustres du clergé de Paris et de France: Mgr Baudrillart, Mgr Chesnelong, Mgr Pelt, Mgr Rivière.

La cérémonie s'est déroulée suivant les lois liturgiques. L'autel a été voué aux saints dont l'église de Sainte Sabine porte le nom: c'est-à-dire Sainte Sabine et les Saints Alexandre et ses compagnons martyrs. Les chants (tout a été chanté jusqu'à la célébration de la messe) étaient exécutés par la schola du Collège Angélique et de la Minerve.

Après la consécration eut lieu la messe basse (car le cérémonial ne prévoit pas une messe dominicaine chantée